

PV
CONSEIL D'UFR SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
 7 mai 2026

ORDRE DU JOUR :

- Point 1 – Approbation du procès-verbal du CUFR du 2 avril 2026 et du procès-verbal du vote Balotilo du 9 avril 2026 (vote)
- Point 2 – Point sur le budget 2026
- Point 3 – Procédure et calendrier pour les demandes de financement des stages de terrain pour l'année universitaire 2026-2027 (vote)
- Point 4 – BIATSS : questions et informations
- Point 5 – Étudiant-es : questions et informations
- Point 6 – Relations Internationales : point RI Faculté S&H (Fabien Vaugarny) et Convention avec l'Université de Palerme (vote)
- Point 7 – Questions diverses
- Point 8 – Informations de la directrice (formation restreinte)

Présidente du Conseil : Michela Marzano

	Présent·es ou Mandataires	Excusé·es
Collège A		
HASPEKIAN Mariam	X	
HMED Choukri	X	
AUZANNEAU Michelle	Marianne DOURY	
LEBON Francis	X	
ROBIN AZEVEDO Valérie	X	
SOCKETT Geoffrey	Caroline LACHET	
ROTHIER-BAUTZER Eliane	X	
LESERVOISIER Olivier	X	
DOURY Marianne	X	
Collège B		
LACHET Caroline	X	
DE LESCURE Emmanuel		X
TOUTAIN Stéphanie	X	
HALTE Pierre		X
VOULGRE Emmanuelle	X	
CHAUDAT Philippe	X	
EIDELIMAN Jean-Sébastien	X	
ESTAY-STANGE Veronica	X	
PARMANTIER. Charlotte	X	
Collège BIATSS		
DESSAJAN Séverine	X	
CHANTELLY Cédric	X	
DRULIOLLE Nathalie	X	
LAURENT Jean-Baptiste		X
GEVORGYAN Lusiné	X	
Collège étudiants – titulaire		
PAWLOWSKI Clara	X	
LUCAS Raphaël		X
BISHAY Sarah	X	
HIPPOLYTE Lucas		X
CASTOR CUPIT Alison		X
BREJOUX Theo	X	
Collège étudiants – suppléants		

PEYROU Manon		
RODIER GONCALVES Lucas		
BOISTARD Amelia		
KERMAIDIC Paul	X	
ENDAMNE Kirsty-Labelle		
RENGUET Antoine		
Personnalités extérieures		
BOUVIER Frédérique	X	
CEROUX Benoit		X
DELPORTE Muriel		X
DITER Kevin		X
GARRIAUX Hélène	MARZANO MICHELA	
HANIQUE Fabienne		X
TANGUY Hélène		X
TIMOTEO Joaquim	X	

Invité.es permanent.es (sans droit de vote)		
BOULC'H Laetitia	X	
FICADIERE Jeanne	X	
RODITI Eric	X	
RUBI Stephanie	X	
VENIARD Marie	X	
GIRAUD Christophe		X
ALONSO Juan	X	
DEBARY Octave		X
BOURGAIN Catherine		X
DESGRES DU LOU Annabel		X

Nombre de membres constituant le Conseil : 38

Quorum : 19

Nombre de présents + procurations : 28

Les procurations sont recensées et le quorum étant atteint, le Conseil d'UFR peut instruire valablement les points à l'ordre du jour. L'ensemble des personnels était invité à suivre le Conseil, s'il le souhaitait.

La directrice ouvre la séance en indiquant que le Conseil se tient dans un contexte institutionnel tendu. Elle rappelle que le Conseil d'UFR est une instance de discussion et de délibération et souligne la nécessité de préserver un cadre d'échanges serein et constructif. Elle présente ensuite une motion transmise par la direction du département des Sciences de l'éducation et de la formation et adoptée à l'unanimité par le Conseil de département. La motion (texte en annexe) exprime l'inquiétude du département face au développement d'échanges conflictuels au sein de l'UFR, rappelle la légitimité de la diversité des points de vue et appelle l'ensemble des membres de l'UFR à contribuer au fonctionnement serein et constructif des instances.

La directrice indique partager cette préoccupation et insiste sur l'importance de distinguer le conflit démocratique, nécessaire au fonctionnement des instances, de formes d'échanges susceptibles d'entretenir un climat de tension ou de défiance. Elle précise qu'il ne s'agit pas d'empêcher l'expression de désaccords au sein des instances, mais de rappeler la nécessité d'un cadre de discussion respectueux des personnes et des fonctions exercées.

Elle propose ensuite une modification de l'ordre d'examen des points inscrits à l'ordre du jour, afin de commencer par le point budgétaire, puis par la question du financement des stages de terrain.

Point 1 : Point sur le budget 2026

La directrice présente un point détaillé sur la structuration du budget de l'UFR. Elle rappelle que celui-ci repose sur plusieurs enveloppes distinctes : la dotation de fonctionnement de l'université, le MAOF et les ressources propres. Elle précise que la dotation de fonctionnement de l'UFR, d'un montant de 25 520 €, provient de l'université et vise à couvrir les dépenses administratives incompressibles : frais de copieur, frais postaux, fournitures, papier, enveloppes, cartouches, dépenses liées aux examens et au fonctionnement courant des services.

Elle présente ensuite les MAOF (moyens alloués à l'offre de formation). Ces moyens servent notamment au paiement des heures complémentaires des EC, des heures d'enseignement des ATER, des CDD et des missions d'enseignement des doctorant·es contractuel·es. Un échange a lieu sur la baisse du nombre de supports d'ATER et de CDD obtenus cette année. La directrice indique que les demandes de l'UFR n'ont été que partiellement satisfaites, notamment pour l'anthropologie, et dit espérer qu'une deuxième campagne pourrait éventuellement permettre d'obtenir des moyens complémentaires.

La directrice aborde ensuite les dépenses d'investissement et rappelle que les investissements ne sont plus financés par une enveloppe spécifique de l'université et doivent donc être pris en charge sur les ressources propres de l'UFR.

Elle présente enfin les ressources propres de l'UFR, issues notamment des formations continues, des formations en alternance et des diplômes universitaires. Elle souligne que ces ressources sont indispensables pour financer des dépenses qui ne peuvent pas être couvertes par les dotations de l'université : frais de mission, frais de bouche, cérémonie de remise des diplômes, financement de la JPO, dotations aux départements, dépenses liées au réseau, frais liés à la surveillance des examens, financement des stages de terrain, ainsi que certains postes ou vacations frais de mission, frais de bouche, cérémonie de remise des diplômes, financement de la JPO, dotations aux départements, dépenses liées au réseau, frais liés à la surveillance des examens, financement des stages de terrain, ainsi que certains postes ou vacations administratives.

Elle rappelle également que, face à la baisse de ces ressources – liée à la diminution des inscriptions des étudiant·es en FC-FA ainsi qu'au rattachement du master IRC (jadis rattaché à l'UFR SHS) à la composante DEG –, des arbitrages budgétaires devront être opérés, l'UFR n'ayant pas les moyens de financer simultanément les stages de terrain, la cérémonie de remise des diplômes, les frais de bouche et les vacations administratives..

Point 2 : Procédure et calendrier pour les demandes de financement des stages de terrain pour l'année universitaire 2026-2027

La directrice introduit le point relatif au financement des stages de terrain pour l'année universitaire 2026-2027. Elle rappelle que ce point avait été inscrit à l'ordre du jour afin de reprendre collectivement la discussion après les réserves exprimées par plusieurs collègues à la suite de l'envoi d'un premier formulaire de demande de financement.

Elle indique que trois éléments avaient suscité des interrogations : l'anticipation des demandes de financement, la réflexion demandée sur l'empreinte carbone, et la fiche bilan envisagée à l'issue de la réalisation du projet.

Concernant l'anticipation des demandes, la directrice explique qu'elle visait à garantir l'équité entre les différents stages, afin d'éviter que les projets examinés en premier soient financés au détriment de ceux présentés plus tardivement.

Concernant l'empreinte carbone, elle précise qu'il ne s'agissait pas d'interdire certains modes de transport, mais de demander une réflexion minimale sur les choix opérés, conformément aux réflexions actuellement engagées dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et à l'attention de la part de l'Université aux questions liées à la transition écologique.

Concernant la fiche bilan, elle explique qu'il s'agissait juste d'avoir un retour étant donné l'importance des ressources allouées par l'UFR à ces stages.

Certains membres du Conseil expriment leurs réserves. Il est rappelé que les stages concernés sont déjà inscrits dans les maquettes et évalués dans le cadre des formations. Une motion présentée par le département de Sciences sociales (texte en annexe) demande des explications supplémentaires, la demande d'une fiche étant perçue par certain·es comme une charge de travail additionnelle ainsi que comme une forme d'évaluation ex post peu nécessaire.

Au terme de l'échange, la directrice indique que la fiche bilan d'activité sera retirée du formulaire.

La discussion porte ensuite sur la nécessité de sanctuariser une enveloppe dédiée aux stages de terrain maquetés. Certains membres du Conseil rappellent que les stages de terrain constituent un élément structurant de certaines formations et participent pleinement à l'identité pédagogique de l'UFR. D'autres

rappellent que la contrainte budgétaire oblige à réfléchir à des arbitrages plus larges entre les différentes dépenses de l'UFR.

La possibilité d'un dialogue budgétaire renforcé avec les départements est évoquée, afin de donner davantage de visibilité aux dépenses pédagogiques relevant de chaque département, voire même afin de leur donner une marge de manœuvre en termes d'arbitrages et de choix concernant ces dépenses.

À l'issue des échanges, la directrice propose de transférer une enveloppe complémentaire aux départements afin de financer les stages de terrain maquettés pour l'année universitaire 2026-2027 : 10 000 € au département des Sciences sociales (financement de deux stages en master) ; 5 000 € au département des Sciences du langage (un stage en master) ; 3 000 € au département des Sciences de l'éducation et de la formation (un stage en licence). Cette décision implique que, pour cette année, toute demande de financement de stage, de frais de bouche et, plus généralement, d'aide à la mobilité pour des raisons pédagogiques devra être adressée aux directeurs et directrices des trois départements.

Il est précisé que cette proposition répond à l'urgence budgétaire de l'année en cours et n'épuise pas la réflexion plus générale à conduire sur les modalités de financement des stages de terrain, des frais de bouche, etc.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition exceptionnelle de soutien budgétaire aux stages de terrain pour l'année universitaire 2026-2027.

Point 3 : Relations internationales : présentation de Fabien Vaugarny et Convention avec l'Université de Palerme

Fabien Vaugarny, Directeur du Pôle des Relations Internationales de la Faculté Sociétés et Humanités présente une proposition concernant l'organisation administrative des relations internationales de l'UFR SHS. Il rappelle que l'objectif est d'améliorer la continuité de service, de renforcer l'expertise administrative et de sécuriser le suivi des mobilités internationales.

La proposition consiste à rattacher fonctionnellement la mission administrative RI de l'UFR au pôle Relations internationales de la Faculté S&H, tout en maintenant un point d'entrée de proximité pour les étudiant·es et les équipes pédagogiques de l'UFR. Fabien Vaugarny précise que l'agente actuellement chargée des relations internationales à l'UFR resterait dans les effectifs de l'UFR pendant une phase test, tout en participant aux réunions et au travail collectif du pôle RI de la Faculté. Cette phase test permettrait d'évaluer l'organisation proposée, avec des points d'étape prévus et un bilan en décembre 2026.

Plusieurs questions portent sur le maintien de la proximité avec les étudiant·es, notamment lors de la période d'accueil des étudiant·es internationaux en septembre. Fabien Vaugarny explique que la présence sur site, les permanences et l'accompagnement des étudiant·es continueront à être assurés par la gestionnaire des relations internationales actuellement rattachée à la scolarité de l'UFR.

La gestionnaire des relations internationales, Béryl Guinamard, confirme avoir été informée de la proposition et indique que sa participation aux réunions du pôle RI de la Faculté lui permet déjà de travailler avec des collègues confronté·es à des problématiques similaires et de renforcer son inscription dans un environnement plus directement international.

La directrice présente ensuite la convention Erasmus avec l'Université de Palerme, relevant du département des Sciences du langage.

Elle précise qu'il s'agit d'une convention classique permettant la mobilité de deux enseignant·es-chercheur·es pour une durée de cinq jours par an, ainsi que la mobilité étudiante. Elle indique que cette convention n'entraîne pas de frais pour l'UFR.

La convention est soumise au vote du Conseil et approuvée à l'unanimité.

Point 4 : Approbation du procès-verbal du CUFR du 2 avril 2026 et du procès-verbal du vote Balotilo du 9 avril 2026 2026-2027

La directrice revient sur l'approbation du procès-verbal du CUFR du 2 avril 2026 et du procès-verbal du vote Balotilo du 9 avril 2026.

Le procès-verbal du vote Balotilo du 9 avril 2026 est mis au vote et approuvé à l'unanimité.

En ce qui concerne le procès-verbal du CUFR du 2 avril 2026, la directrice explique que, avant le vote, elle souhaite revenir sur certains points du règlement intérieur de l'UFR SHS.

Elle rappelle que plusieurs demandes de modification ont été transmises. Certaines corrections, reçues dans les délais, ont été intégrées. D'autres demandes, reçues tardivement, donnent lieu à un échange sur les règles de transmission, de modification et de validation des procès-verbaux.

Un échange a lieu sur le fonctionnement de l'instance, la confidentialité des débats et les modalités de diffusion des documents avant leur approbation.

Certains membres contestent la confidentialité des débats, évoquant la nécessité de respecter la démocratie. La directrice répond qu'il ne s'agit pas d'empêcher la discussion ou de cacher quoi que ce soit aux collègues, mais que le règlement intérieur de l'UFR SHS prévoit que les échanges tenus en séance n'ont pas vocation à être diffusés avant l'approbation du procès-verbal par le Conseil.

Elle décide donc de mettre au vote le procès-verbal du CUFR du 2 avril 2026 sans prendre en compte les modifications demandées la veille.

Le procès-verbal du CUFR du 2 avril 2026 est mis au vote et approuvé à la majorité, avec 8 votes contre et aucune abstention.

Point 5 : BIATSS : questions et informations

Une motion transmise par certain·es personnels BIATSS de l'UFR SHS est présentée.

Cette motion (texte en annexe) exprime une préoccupation face au développement d'échanges conflictuels dans les instances de l'UFR et à leurs effets sur le climat de travail. Elle rappelle que la diversité des points de vue est légitime et nécessaire au fonctionnement démocratique de l'UFR, mais souligne l'importance de préserver des conditions d'échange respectueuses et constructives. Elle réaffirme également l'attachement des personnels signataires à une gouvernance garantissant la continuité et la stabilité du fonctionnement de l'UFR, ainsi qu'au respect du travail de chacun·e.

L'une des représentant·es BIATSS prend la parole pour expliquer que, à la suite de la proposition formulée par les représentant·es des BIATSS lors du CUFR du 2 avril 2026, une réunion ainsi que plusieurs échanges informels ont été organisés. Ces moments ont permis une libre expression au cours de laquelle de nombreux personnels ont fait part de leur mal-être. Il revient désormais à la F3SCT de prendre le relais.

Point 6 : Étudiant·es : questions et informations

Aucune intervention n'est formulée par les représentant·es étudiant·es.

La durée prévue de la séance étant atteinte, la directrice propose de prolonger le Conseil afin de traiter le dernier point de l'ordre du jour.

La poursuite de la séance est soumise au vote et approuvée à l'unanimité.

Point 7 : Informations de la Directrice – formation restreinte

La directrice présente un point d'information sur le RIPEC, les décharges associées à certaines responsabilités et leur articulation avec les RNA. Elle rappelle la distinction entre les différentes composantes du RIPEC : la composante statutaire, la composante fonctionnelle, et la prime individuelle. En ce qui concerne la composante fonctionnelle, la directrice rappelle que bénéficier d'un RIPEC C2 interdit la possibilité d'effectuer des heures complémentaires. Un échange porte sur la situation particulière de certaines directions adjointes, notamment dans le cadre des écoles doctorales. La question posée est celle de la reconnaissance de charges de travail importantes lorsque celles-ci ne sont pas suffisamment couvertes par les dispositifs existants. Plusieurs membres soulignent que la question doit être expertisée plus précisément, notamment afin de distinguer ce qui relève du périmètre de l'UFR, de la Faculté ou des écoles doctorales.

Il est convenu que ce point ne fera pas l'objet d'un vote lors de cette séance et qu'il devra être repris ultérieurement.

Un dernier point est présenté par la directrice adjointe formation concernant la procédure d'examen local des dossiers du RIPEC C3. Il est rappelé que, les années précédentes, l'UFR avait choisi de proposer automatiquement les dossiers déposés sur l'ensemble des motifs, afin de simplifier la procédure et de maximiser les chances d'expertise des dossiers.

Fin du Conseil à 13h30

La présidente du Conseil d'UFR
Michela Marzano



Pour le Président et par délégation

Michela MARZANO

Directrice de l'UFR Sciences Humaines et Sociales



ANNEXE 1

Motion du département des sciences de l'éducation et de la formation rédigé en Conseil de département le 4 mai 2026

Le département des sciences de l'éducation et de la formation s'inquiète du développement d'échanges conflictuels par mail au sein de l'UFR. Ces échanges entretiennent un climat de tension, voire de défiance, dans les conseils de l'UFR. Il est normal que des avis différents s'y expriment, mais le département regrette la dégradation récente de l'atmosphère qui y règne parfois actuellement.

Le département des sciences de l'éducation et de la formation souhaite que chacun-e contribue à faire fonctionner, sereinement et de manière constructive, l'UFR dans les instances dédiées.

ANNEXE 2

Motion du département des sciences sociales

Les membres du conseil de département de Sciences sociales réunis le 6 mai 2026 ont unanimement exprimé leur attachement aux stages de terrain en master Ethnologie et en master Sociologie d'enquête, qui figurent dans la maquette des enseignements et sont à ce titre essentiels à la formation à la recherche. Ils demandent que plus d'informations leur soient données par la direction de l'UFR concernant la demande d'évaluation *ex post* formulée dans les premières versions du formulaire de demande de financement à l'UFR SHS.

ANNEXE 3

Motion de certains personnels BIATSS de l'UFR SHS Du 6 mai 2026

Un certain nombre de personnels BIATSS de l'UFR SHS souhaite exprimer leur préoccupation face au développement d'échanges conflictuels par mail et dans les différentes instances de l'UFR.

Ces échanges contribuent à installer un climat de tension qui ne favorise ni la sérénité des débats ni le bon fonctionnement collectif de la structure.

Les personnels soutenant cette motion rappellent simplement que la diversité des points de vue est légitime et nécessaire au fonctionnement démocratique de l'UFR, mais soulignent l'importance de préserver des conditions d'échanges respectueuses et constructives.

Ils et elles souhaitent que l'ensemble des acteurs contribue au maintien d'un climat de travail apaisé, permettant le bon fonctionnement des instances et la poursuite des missions de l'UFR dans de bonnes conditions.

Ces agents BIATSS réaffirment leur attachement à une gouvernance garantissant la continuité et la stabilité du fonctionnement de l'UFR, ainsi qu'au respect du travail de chacun et chacune et à des conditions d'exercice permettant à l'ensemble des personnels, dont les personnels BIATSS, de réaliser leurs missions dans un cadre serein et respectueux.